

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-760

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2015	Délibération
	Pôle de la proximité Direction collecte et traitement des déchets	N° 2015-760

**Mise en œuvre du Plan d'amélioration de la collecte (PAC) suite à appel à projets - Convention
Bordeaux Métropole/Eco-Emballages - Décision - Autorisation**

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'agglomération bordelaise a été pionnière dans les années 90 pour la mise en place de la collecte selective en instaurant le geste du tri. Depuis, les performances n'ont cessé d'évoluer grâce à l'extension de ce service de collecte à l'ensemble des administrés.

En début d'année 2015, Eco-Emballages a lancé un appel à candidatures dit Plan d'amélioration de la collecte (PAC), dans lequel s'est engagé Bordeaux Métropole.

Eco-Emballages a prévu d'affecter 40 M€ pour la mise en œuvre de ce PAC qu'il pilote à l'échelle nationale.

L'objectif du plan d'amélioration de la collecte est d'apporter une aide financière aux collectivités désireuses de faire progresser significativement les tonnes recyclées et les performances par habitant, à coût maîtrisé avec une sensibilisation optimisée.

155 collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont candidaté, totalisant 20 millions d'habitants. A l'appui de ces candidatures, plus de 500 fiches présentent les projets des collectivités et EPCI, désireux de développer et optimiser le tri des emballages.

110 collectivités locales et EPCI ont été sélectionnés et 239 projets retenus.

Sur le département de la Gironde, seule Bordeaux Métropole est lauréate avec les quatre fiches projets présentées retenues.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, les moyens exceptionnels consentis par Eco-Emballages pour lever les freins ou les blocages existants, sur une période courte et aux endroits clairement identifiés comme ayant un potentiel significatif de progression sont une opportunité pour Bordeaux Métropole.

Aujourd'hui, force est de constater que malgré les efforts réalisés, les performances concernant le verre sont en deçà des performances constatées sur des milieux similaires.

L'ambition serait de passer de 21,9 à 24 kg par habitant et par an pour le verre d'ici la fin de l'année 2018.

L'objectif d'une augmentation de 2 points de la performance correspondrait à 1 400 tonnes de verre supplémentaires par an.

LE PLAN D'ACTIONS DE BORDEAUX METROPOLE

La description détaillée du plan d'actions, décliné en projets eux-mêmes détaillés en actions figure en annexe du contrat.

Cette annexe précise les caractéristiques générales du plan d'actions (population ciblée, liste des projets et actions prévues), les objectifs attendus (progression des tonnes et des performances, l'évolution des coûts) ainsi que les éléments financiers du plan d'actions.

Le plan d'actions est planifié pour être achevé au 31 décembre 2016.

La candidature de la Métropole s'articule autour de 4 fiches projets basées sur une progression significative des tonnes de verre recyclées (et donc des performances par habitant), à coût maîtrisé, avec un dispositif de communication optimisé dont les thèmes sont :

- **La densification de l'apport volontaire pour le verre** au niveau communal en implantant 100 bornes supplémentaires afin de réduire de moitié le déficit de points d'apport volontaire.

Cette action de densification de points d'apport volontaire pour rapprocher le service de l'habitant s'accompagnera de campagnes de communication de proximité en porte à porte ayant pour objet d'orienter les riverains vers les nouvelles bornes, de les sensibiliser à l'utilité de la valorisation du verre, et de rappeler les consignes de tri pour les autres emballages.

Parallèlement, Bordeaux Métropole souhaite initier la mise en œuvre d'une charte des bonnes pratiques pour l'implantation et l'intégration des bornes d'apport volontaire dans leur environnement afin d'en améliorer l'esthétisme et l'acceptabilité.

Sur la période considérée Bordeaux, Métropole aura équipé son parc de bornes de sondes afin de mesurer le taux de remplissage et bénéficiera des moyens pour optimiser les collectes et améliorer le service à l'habitant.

Le constat de débordements récurrents sur certains points d'apport volontaire sans possibilité à ce jour d'anticipation et induisant de ce fait une perte de tonnage, est estimé à 5% des bornes. Eco-Emballages soutiendra l'achat du dispositif de télémesure pour l'équipement de 42 bornes à verre.

- **Lancement d'une campagne de communication à l'échelle de l'agglomération** visant à sensibiliser l'ensemble des habitants au geste du tri du verre via les vecteurs que sont l'affichage sur le réseau de tramway et de bus de la Métropole, des spots radio et des encarts dans la presse locale.

Concomitamment à la campagne d'agglomération, un stop verre sera apposé sur l'ensemble du parc de bacs d'ordures ménagères soit 220 000 bacs.

- **Le déploiement des équipements en habitat collectif pour la collecte du verre**, doit conduire Bordeaux Métropole à favoriser la mise en place de bornes à verre enterrées dans les programmes d'investissement pour la gestion de la collecte menés par les bailleurs.

Des campagnes de communication de proximité seront menées par les agents de communication de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mise en place de tout nouvel équipement de collecte du verre.

- **L'amélioration du tri en hyper centre de Bordeaux** représente un fort enjeu pour la Métropole.

La mise en place d'une démarche participative de concertation auprès des usagers doit conduire à faire émerger des idées nouvelles pour la gestion des déchets.

En parallèle sera menée une étude paysagère pour l'intégration des bacs de collecte des recyclables dans le tissu urbain et historique de l'hyper centre de Bordeaux. L'enjeu est d'améliorer la qualité et la quantité des déchets d'emballages collectés et de diminuer le taux de refus.

Afin de mener à bien la mise en œuvre des projets décrits dans le plan d'actions constituant l'annexe 1, Eco-Emballages financera le recrutement en contrat à durée déterminée (CDD) d'un équivalent temps plein (ETP) sur la durée de la convention. Sa mission consistera à la mise en œuvre de la fiche projet dédiée à la densification de l'apport volontaire pour le verre au niveau communal.

CONTRACTUALISATION AVEC ECO-EMBALLAGES

Le plan d'actions a été retenu par Eco-Emballages au regard des caractéristiques présentées par Bordeaux Métropole. La réalisation du plan d'actions dans les délais prévus est donc une condition essentielle du financement d'Eco-Emballages.

Le plan d'actions est planifié pour être achevé au 31 décembre 2016. Les formes et délais de transmissions des justificatifs requis sont précisés dans la convention.

Les dépenses éligibles engagées pour la mise en œuvre du plan d'actions peuvent être prises en compte à compter du 1er juin 2015 au plus tôt.

Les justificatifs d'engagement de dépenses éligibles du plan doivent être remis au 31 décembre 2016 au plus tard et les factures et justificatifs de bonne réalisation des actions engagées doivent être remis au plus tard le 30 juin 2017.

Pour les quatre projets présentés ci-dessus le dimensionnement et les montants de prises en charge sont définis de la façon suivante :

Récapitulatif par projet	population ciblée	montant total des dépenses éligibles (€ H.T.)	montant maximum pris en charge par Eco-Emballages après application des taux de financement et des plafonds
Amélioration du dispositif d'apport volontaire	721 436 habitants	374 600 €	312 600 €
Renforcement de la sensibilisation de proximité	721 436 habitants	50 000 €	50 000 €
Mise en place ou amélioration de la desserte en habitat collectif	17 500 habitants	132 500 €	96 003 €
Mise en place ou amélioration de la desserte en ville	41 500 habitants	119 800 €	64 750 €
TOTAL		676 900 €	523 353 €

Les 4 projets présentés lors de cet appel à candidatures par Bordeaux Métropole ont été sélectionnés. 77% des montants à engager pour la mise en œuvre du plan d'actions sont financés. Les recettes perçues de la part d'Eco-Emballages au titre de la réalisation du plan d'actions seront versées au budget annexe déchets ménagers des exercices 2016 et 2017, chapitre 74 – dotations et participations, article 7478 – autres organismes.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer le contrat d'amélioration de la collecte et son annexe fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du plan d'actions proposé par Bordeaux Métropole sélectionné par Eco-Emballages, avec la participation des comités territoriaux et du comité national d'harmonisation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,
VU l'action n°7 du plan déchets adopté le 29 mai 2015 par le Conseil métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la signature de cette convention avec Eco-Emballages permettra d'améliorer les performances et la qualité de tri et notamment celle du verre.

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le projet de contrat d'amélioration de la collecte et son annexe 1.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat et les documents annexes s'y rapportant.

Article 3 :

En fonction de leur nature, les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 14 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 14 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Dominique ALCALA